

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE OCTOBRE 2017 tenue le 2 octobre 2017 au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Patrice Tondreau Marie Tanguay Josée Audet

Alexandre Guay Mario Cantin

Absence motivée : Éric Guillemette

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE
4. GESTION FINANCIÈRE
 - 4.1 COMPTES À PAYER
 - 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE SEPTEMBRE
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE ET LES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY
 - 5.2 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE, RUES DE LA MUNICIPALITÉ (VXX-004)
 - 5.3 RECONSTRUCTION DES CABANES DES PUITTS #3, #4 ET #5, CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS ET RÉHABILITATION DU PUITTS #3
6. URBANISME
 - 6.1 DÉROGATION MINEURE, 22, RUE DE L'ANSE, LOT 5 590 272
 - 6.2 ZONAGE NON AJUSTÉ SUR LE CHEMIN DU FLEUVE
7. AUTORISATIONS
 - 7.1 ACHATS DIVERS POUR LE SERVICE INCENDIE
8. AUTRES SUJETS
 - 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE TRAVAIL DE JOSÉE AUDET SUR L'AGRILE DU FRÊNE
 - 8.2 ÉLECTIONS 2017
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 REMERCIEMENTS DU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE

2017-146

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2017.

ADOPTÉE

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 COMPTES À PAYER

2017-147

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Josée Audet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PAYER les comptes suivants :

Fournisseurs	détails		montant
Bureautique Côte-Sud inc.	fournitures de bureau		51.73
Hydro-Québec	piscine municipale	1 495.73	
	étangs	3 686.49	
	garage municipal	137.65	
	puits garage	1 214.42	
	Fée des Glaces	300.54	
	parc Jean Lesage	28.98	
	station pompage Anse	164.70	
	station pompage Peupliers	569.06	
	poste incendie	86.78	
	éclairage public	235.55	
	immeuble municipal	331.58	
	usine traitement eau	1 566.89	
	égouts Principale Ouest	158.63	
	puits Blais Ouest	517.67	
	chemin du Fleuve	31.91	10 526.58
Telus	poste incendie		97.82
MRC de Montmagny	collecte sélective août	1 361.04	
	camp de jour	800.00	2161.04
Groupe CCL	formulaires pour élection		105.61
SCA Rivière-du-Sud	quincaillerie		1 575.46
Receveur général du Canada	DAS septembre 2017		1 842.55
Revenu Québec	DAS septembre 2017		4 807.45
CARRA	septembre		732.98
Ministre des finances	2 ^e vers. Sureté du Québec		85 001.00
Xerox	photocopieur		550.73
Municipalité St-Vallier	lavage bunker		105.00
Postes Canada	envoi journal septembre		190.38
JRM	réparation trottoir	693.30	
	bordures, pavage Faubourg	172 939.45	
	nivellement	1 175.78	174 808.53
Clément Dufour	ménage		350.00
Havre de Berthier-sur-Mer	2 ^e vers. dragage		5 000.00
René Samson inc.	disjoncteur		82.55
Cytech Corbin	lumières terrain de balle	415.66	
	entretien climatisation	228.80	644.46
Propane GRG	garage municipal	391.00	
	poste incendie	310.88	701.88
Pagenet	pagettes service incendie		138.48
Métal L.P.L. enr.	plaque acier (grille)		85.49
Concassés du Cap inc.	roll-off		657.74
Régie gestion mat. rés. Mauricie août 2017			9 305.85
Impressions Credo	fournitures de bureau		916.41
Écho-tech H2O inc.	mesure de boues		1 526.29
Constant Rosa	matériels incendie		600.00
Alyson Goupil	matériels cours natation		117.21
Service paysager Daniel Ross enr.	tondage		1 188.07
Sylvie Lemire	photographie		250.00
Marc-André Boucher	consultant ressources humaines		479.06
Gaudreau Environnement inc.	contrat vidange		6 645.39
Aerzen	filtres à air étangs		390.59
Service incendie	juin 2017	1 572.26	1 572.26
Visa	Leucan	50.00	
	Canadian Tire	59.74	109.74

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 313 318,33 \$

Martin Turgeon

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE SEPTEMBRE

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 30 septembre.

2017-148

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Josée Audet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.
ADOPTÉE

5. RÉGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE ET LES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY

Renouvellement de l'entente intermunicipale entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) et les 18 municipalités membres de celles-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la RGMRM pour les cinq (5) prochaines années.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer s'est regroupée avec dix-sept (17) autres municipalités pour former la RIGMRIM pour mettre en commun leurs ressources en matière de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer et la RIGMRIM ont déjà signé une entente intermunicipale le 19 septembre 2007 confiant à la RGMRM la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la RGMRM;

CONSIDÉRANT QUE cette entente qui devait prendre fin le 31 décembre 2012 s'est prolongée pour une nouvelle période de cinq (5) ans qui se terminera le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer et la RIGMRIM souhaitent prolonger l'entente intermunicipale pour une nouvelle période de cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'en fonction des changements majeurs imposés par le gouvernement sur la gestion de la matière organique certains aspects de l'entente demandent un repositionnement;

CONSIDÉRANT QUE le tarif est constitué de frais d'exploitation (immobilisation et opération), de transport et d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'exploitation (immobilisation et opération) en fonction des dispositions gouvernementales à venir sur l'interdiction d'enfouir la matière organique exerceront une pression à la hausse sur les frais d'exploitation ainsi que sur les immobilisations puisqu'ils sont associés directement au centre de transfert;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle tarification sera composée d'un coût fixe pour l'exploitation et d'un coût par voyage pour le transport et d'un coût à la tonne pour l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE sera inclus dans les coûts fixes le supplément pour l'indexation des salaires des employés liés à la gestion du centre de transfert par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles.

2017-149

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER de renouveler l'entente intermunicipale entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) et les 18 municipalités membres de celles-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la RGMRM pour les cinq (5) prochaines années soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

D'ACCEPTER la nouvelle tarification proposée par la RGMRM pour les cinq (5) prochaines années;

D'ACCEPTER le coût annuel fixe pour l'exploitation (immobilisation et opération) fixé à 356 000\$ (342 000\$ plus 14 000\$ supplément indexation des salaires) et sera versé en mensualité par la RIGMRIM à la RGMRM;

D'AUTORISER la RIGMRIM à inclure ce montant à ses dépenses budgétaires et à percevoir mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

D'AUTORISER que le coût pour le transport soit établi suite à l'ouverture par la RGMRM d'un appel d'offres pour le transport des matières résiduelles de la RIGMRIM;

D'AUTORISER que la RGMRM facture mensuellement directement à la RIGMRIM les frais de transport réels;

D'AUTORISER que la RIGMRIM inclut une estimation des frais de transport à ses dépenses budgétaires et percevra mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres la facture mensuelle fournie par la RGMRM et qui sera répartie selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

D'ACCEPTER le coût pour l'enfouissement de 64,00\$/tonne que la RGMRM facturera directement aux municipalités selon leur tonnage respectif;

D'ACCEPTER que ce renouvellement d'entente fasse l'objet d'un addenda à l'entente actuelle;

D'AUTORISER Richard Galibois, maire et Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer le renouvellement de l'entente à intervenir avec la RGMRM, la RIGMRIM et les municipalités faisant partie de la RIGMRIM ainsi que tout document afférent à la réalisation du renouvellement de cette entente;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux dix-sept (17) municipalités signataires de l'entente concernant la RIGMRIM ainsi qu'à ladite Régie et à la RGMRM.

5.2 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE, RUES DE LA MUNICIPALITÉ (VXX-004)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services reçus par les Entreprises FM Roy;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans prévoyait aussi deux années optionnelles et que la Municipalité désire s'en prévaloir pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est à sa dernière année et que la Municipalité ira en appel d'offres publics à l'été 2018.

2017-150

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE RENOUVELER l'entente avec les Entreprises FM Roy selon les modalités du contrat pour l'année optionnelle 2017-2018, soit 174 933,78 \$;

DE RENOUVELER l'entente sur les travaux supplémentaire de 12 960 \$ (résolution 2017-029) pour l'ajout des nouvelles rues du secteur du Faubourg et des nouvelles rues Pierre-Lavallée et Gérard Tanguay.

DE MANDATER directeur général Martin Turgeon à transmettre aux Entreprises FM Roy la présente résolution.

5.3 RECONSTRUCTION DES CABANES DES PUIITS #3, #4 ET #5, CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS ET RÉHABILITATION DU PUIITS #3

Suite à l'audit de nos installations de captage des eaux souterraines, aux recommandations de notre opérateur, M. Nicolas Labrecque et dû à l'état des bâtiments en place, différents travaux sont requis sur le site des puits #3, #4 et #5. Les contrats seront donnés de gré-à-gré auprès de différents fournisseurs. Les employés municipaux feront une bonne partie du travail et nous réutiliserons du matériel que nous avons en main.

Les travaux consistent à :

- Construction d'un chemin d'accès entre le puits #3 et les puits #4 et #5 (environ 100 m);
- Installation de conduits électriques entre les puits et la nouvelle cabane;
- Modification et transport d'une ancienne guérite sur le site;
- Nettoyage du puits #3;
- Divers travaux électriques;
- Démolitions de deux vieilles cabanes des puits #3 et #5;
- Scellement du puit #4;
- Pose de signalisation.

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'assurer l'accès, le suivi et la sécurité de nos installations de prélèvement en eau;

CONSIDÉRANT QU'une partie du projet pourra être financé par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

2017-151

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet

APPUYÉ PAR : Marie Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PROCÉDER aux travaux d'aménagement et de réfection des puits #3, #4 et #5 pour une valeur 16 000 \$.

ADOPTÉE

6. URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE, 22, RUE DE L'ANSE, LOT 5 590 272

Projet de construction d'un garage double de 22' x 28' en cour arrière. Le projet déroge à une partie de l'article 11.5.3.2 stipulant que la hauteur d'un garage ne doit pas dépasser celle du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres éléments de la réglementation sur les bâtiments accessoires et qu'il respecte la hauteur maximale de 4,5m;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est de conception ancienne avec une très faible pente de toit;

CONSIDÉRANT QUE le garage est situé au fond d'une cour arrière à plus de 60 m de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté aux séances du 5 et du 27 septembre du Comité consultatif d'urbanisme et qu'il propose d'accepter le projet avec les recommandations suivantes : les matériaux de recouvrement doivent être de la même qualité et de la même couleur que le bâtiment principal, que le projet doit respecter tous les autres éléments de la réglementation en vigueur.

2017-152

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le projet tel que présenté en y mentionnant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit au niveau de la qualité des matériaux et du respect des autres éléments de la réglementation;

DE PERMETTRE l'émission du permis de construction seulement si le problème au sujet de la servitude de passage soit réglé avec le propriétaire des lots voisins et que le demandeur fournisse la preuve à l'inspecteur en bâtiments.

ADOPTÉE

6.2 ZONAGE NON AJUSTÉ SUR LE CHEMIN DU FLEUVE

Suite à la complétion de la phase III du projet de développement domiciliaire du Chemin de Fleuve et conformément aux décisions de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) 360109 et 402754, le plan de zonage d'une partie des lots 5 901 485, 5 906 484, 5 906 483, 5 906 482 et de deux futurs terrains résidentiels adjacents au Chemin de Fleuve (parties du lot 5 980 544) doit être ajusté. En effet, ces terrains sont chevauchés par deux zones, soit Aa.4 (Agricole) et Va.3 (Villégiature).

CONSIDÉRANT QUE le projet de la phase III du Chemin du Fleuve a obtenu toutes les autorisations et permis requis autant de la Municipalité, de la MRC et du ministère Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a autorisé la demande d'exclusion de ces lots, mais que le plan de zonage de Municipalité n'a pas été modifié;

CONSIDÉRANT QUE les lots avoisinants sont zonés Va.3;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 265 au cours de l'année 2018.

2017-153

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE S'ENGAGER à ajuster la cartographie du zonage afin que les lots résidentiels susmentionnés ne soient situés que dans la zone Va.3. La carte représentant le changement de zonage proposé sera jointe en annexe au procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017;

D'UTILISER uniquement la grille de spécification numéro 34 (Va.3) du règlement de zonage en vigueur pour l'émission des permis de construction, et ce, jusqu'à ce que la modification réglementaire soit effectuée.

ADOPTÉE

7. AUTORISATIONS

7.1 ACHATS DIVERS POUR LE SERVICE INCENDIE

Achat de deux masques respiratoires, quatre indicateurs de niveau d'air et une sangle rétractable pour le service de sécurité incendie.

2017-154

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Guay
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat d'équipement pour la somme d'environ 750 \$.

8. AUTRES SUJETS

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE TRAVAIL DE JOSÉE AUDET SUR L'AGRILE DU FRÊNE

Dépôt par la conseillère Josée Audet d'un rapport de travail au sujet de l'infestation d'agrile du frêne qui sévit à l'ouest de la région de Québec. Plusieurs intervenants ont été consultés et des visites ont été effectuées.

Il n'y a pas pour l'instant d'infestation dans la région et différentes pistes d'actions sont proposées. Le document sera mis en ligne sur le site Web de la Municipalité et une rencontre d'information pourrait être organisée en 2018.

8.2 ÉLECTIONS 2017

La fin de la période du dépôt des candidatures est le 6 octobre à 16 h 30. Les candidats sans opposant seront élus par acclamation après la fermeture des portes et le traitement des demandes de candidature.

La portes de bureau municipal sera verrouillée à 16 h 30 pile, les élus par acclamation pourront se faire assermenter.

Veuillez consulter le site Web de la municipalité et communiquer avec le bureau municipal pour toutes questions sur le processus électoral.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les conseillers pour leur travail au cours des dernière années.

9. CORRESPONDANCE

9.1 REMERCIEMENTS DU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY

Remerciements du comité organisateur pour la contribution de la Municipalité et la présence de monsieur le Maire à la remise des bourses qui s'est tenue le 26 septembre dernier.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Commentaires de citoyens au sujet des problème de débordement des égouts de l'Anse en période de fonte. La Municipalité enverra une lettre aux différents propriétaires afin qu'ils se conforment en 2018.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

2017-155

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Guillemette
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE TERMINER la réunion à 19 h 55

ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier :

